

LE COÛT DU SERVICE POUR GÉRER VOS DÉCHETS À OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE EN 2022

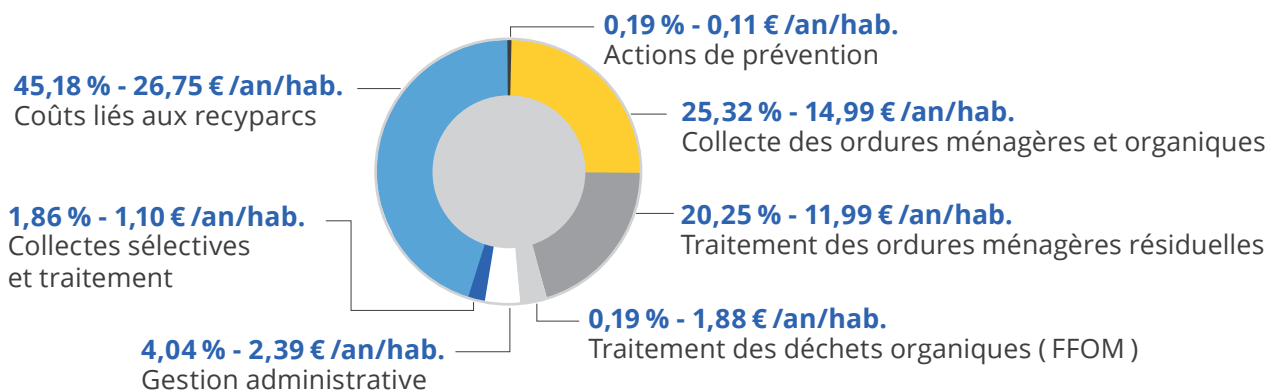
Intercommunale de gestion des déchets inBW
31.363 habitants (01/01/2022)

La quantité de déchets des ménages et leur mode de gestion

Kg/an/habitant	Région wallonne	OLLN	Quels sont les services de collecte et de traitement?
Ordures ménagères (sacs jaunes)	133,24	94,59	Collectes en porte-à-porte / Valorisation énergétique par incinération
Déchets organiques	20,62	10,40	Collectes en porte-à-porte / Biométhanisation
Déchets verts	57,58	63,89	Recyparcs / Compostage
Encombrants	52,23	40,50	Collectes en porte-à-porte sur appel + recyparcs / Broyage-Incinération
Déchets inertes	95,32	79,78	Recyparcs / Recyclage
Bois	42,33	41,93	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
Papiers/cartons	47,88	44,81	Collectes en porte-à-porte + recyparcs / Recyclage
Verres	33,44	37,07	Recyparcs + bulles / Recyclage
PMC	21,19	20,32	Collectes en porte-à-porte + recyparcs / Recyclage
Métaux	7,58	7,65	Recyparcs / Recyclage
Déchets d'équipements électriques et électroniques	6,56	7,56	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
Autres (piles, huiles, pneus,...)	13,21	10,4	Recyparcs / Tri - Valorisation - Recyclage
TOTAL	531,18	458,90	

Les coûts à charge du citoyen

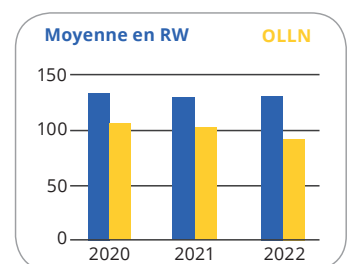
(Attention, non compris : ramassage et évacuation des dépôts sauvages, vidange poubelles publiques, écoles, cimetières,...)



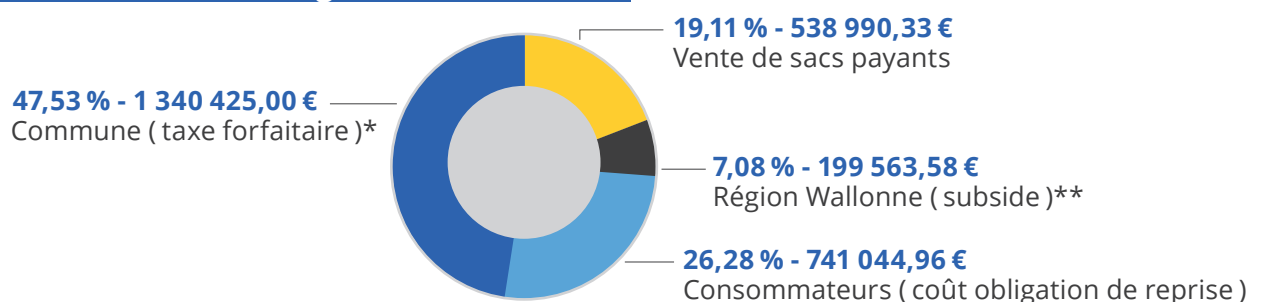
Évolution des ordures ménagères résiduelles (sacs jaunes) en kg/hab/an

Années	Moyenne en RW*	Minimum in BW	Maximum in BW	OLLN
2020	136,02	66,68	174,28	108,68
2021	133,24	62,07	162,27	106,02
2022	133,24	57,66	146,09	94,59

* Moyenne 2021 prise en considération car 2022 non communiquée



Sources de financement de la gestion des déchets

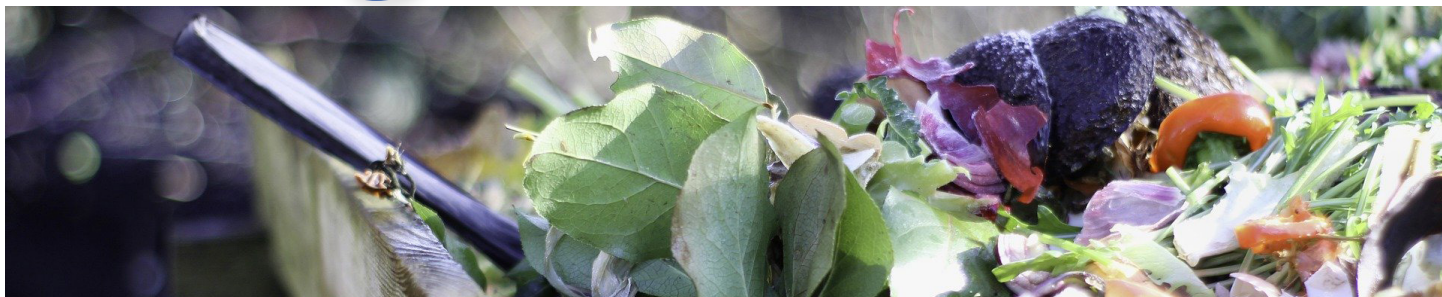


* Votre contribution via l'achat de certains produits : 0,131€ (huiles de moteurs usagées - Valorlub) ; 1,77€ (piles - Bebat) ; 17,30€ (emballages - Fost Plus) ; 1,65€ (pneus - Recytyre) ; 2,01€ (DEEE - Recupel) ; 0€ (huiles de friture - Valorfrit) ; 0,767€ (matelas - Valumat).

** Votre contribution directe à la Commune et le service y afférent : le service minimum comprend les collectes des déchets tout-venant, des organiques, des papiers, des verres et des PMC, ainsi que les services à la demande des déchets de branchages et encombrants et le réseau des recyparcs.

Et si vous mettiez votre sac d'ordures ménagères au régime ?

Sortez-en les déchets organiques. C'est bon pour la Nature et votre portefeuille vous remerciera !



Saviez-vous que les déchets organiques représentent en moyenne près d'un tiers du poids des déchets placés dans vos sacs blancs d'ordures ménagères ? Trier les déchets organiques est un levier majeur pour réduire l'impact environnemental mais aussi pour faire des économies.

Pour évacuer ces déchets organiques, diverses solutions s'offrent à vous :

- **La collecte en porte à porte** via les sacs pour déchets organiques réglementaires vendus dans le commerce avec le logo de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Ces sacs, moins chers que les sacs blancs, sont collectés toutes les semaines. L'utilisation de ces sacs est donc une source d'économies mais aussi un geste positif pour la Nature car ces déchets sont biométhanisés pour produire de l'électricité et de la chaleur ainsi que du compost.

- **Le compostage à domicile** : que vous ayez un jardin ou non, il est possible de composter les déchets organiques. C'est un engrais naturel particulièrement riche pour les jardins et les plantes. Pour connaître tous les trucs et astuces, découvrez la brochure « Mon pote, le compost ! » ainsi que de nombreux conseils sur notre page à l'adresse www.olln.be/compost. Vous y trouverez également des informations sur le subside de la Ville pour l'achat d'une compostière. Nous encourageons le compostage à domicile, n'hésitez pas à en profiter !

- **D'autres solutions** s'offrent à vous pour réduire vos déchets organiques : acquérir des poules pour leur donner vos restes de cuisine, adapter votre liste de courses pour vos repas...

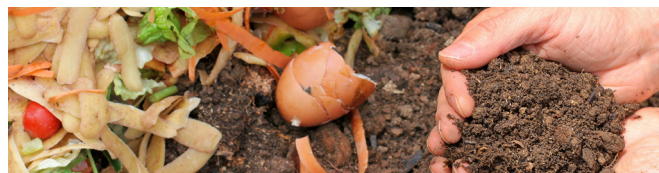
→ Trier les déchets organiques sera une obligation légale à partir du 1^{er} janvier 2024 en Wallonie.

Mais au fond c'est quoi un déchet organique ?

Un déchet organique, ou biodégradable, est un déchet formé de matière végétale ou animale qui se décompose pour obtenir du compost. On l'utilise essentiellement pour les plantes, potagers ou pour l'agriculture.

Quelques exemples : déchets de cuisine (restes de repas, épluchures, aliments périmés, ...) mais aussi petits déchets de jardin ou encore toutes sortes d'autres déchets biodégradables comme des serviettes en papier, des essuie-tout, ...

Pour en savoir plus : www.olln.be/organiques



Dans le cadre du paiement de la taxe « déchets ménagers », chaque ménage reçoit 1 ou 2 rouleaux de sacs pour déchets organiques :

- Pour les ménages constitués d'une ou deux personnes : un rouleau de 10 sacs de 25L
- Pour les ménages constitués de plus de deux personnes : deux rouleaux de 10 sacs de 25L

Pour retirer vos rouleaux, présentez-vous à l'un des 2 endroits mentionnés ci-dessous avec votre avertissement extrait de rôle original (document avec virement) à partir du 18 septembre 2023 jusqu'au 31 mars 2024.

1. Administration communale - Service Accueil - Espace du Coeur de Ville 2 - 1340 Ottignies
Horaires : le lundi de 8h30 à 19h, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h et le samedi de 9h à 12h
2. Antenne Administrative de Louvain-la-Neuve - Voie des Hennuyers 1 - 1348 Louvain-la-Neuve
Horaires : le lundi de 12h30 à 19h et les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30